



Prof. Steven Ongena

Steven Ongena est Professeur de banque et finance au Swiss Finance Institute à l'Université de Zurich. Il est titulaire d'un doctorat en économie de l'University of Oregon. Ses recherches portent sur les domaines de l'intermédiation financière et l'économétrie appliquée.

Le renforcement des exigences de fonds propres bancaires et son impact sur les banques et les entreprises

Afin de consolider les marchés financiers les régulateurs ont adopté une série de mesures afin de renforcer les exigences en matière de fonds propres. L'accord de Bâle III, qui sera mis en œuvre en 2019, a pour objectif de renforcer la quantité et la qualité des fonds propres des banques. Avec cette réforme les exigences de fonds propres augmenteront fortement. Les banques peuvent atteindre cet objectif en augmentant le volume de fonds propres réglementaires qu'elles détiennent ou en diminuant la quantité d'actifs pondérés en fonction des risques qu'elles financent.

En collaboration avec Reint Gropp (Halle Institute for Economic Research), Thomas C. Mosk et Carlo Wix (Goethe-Universität de Francfort), SFI professeur Steven Ongena étudie l'impact de l'exercice sur les besoins en fonds propres de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) de 2011 sur le bilan des banques et sur l'économie. Sur la base des résultats de cet exercice, les chercheurs anticipent que l'accord de Bâle III va inciter les banques à réduire le montant des actifs qu'elles financent en réduisant leur exposition à certaines entreprises, mais ne vont probablement pas augmenter leur volume de fonds propres réglementaires.

Quel est le but du ratio de fonds propres en regard du risque de marché?

L'objectif du ratio de fonds propres en regard du risque de marché est de s'assurer que les banques détiennent suffisamment de fonds propres afin d'absorber une perte. Ce ratio est obtenu en divisant le montant des fonds propres réglementaires par le montant des actifs pondérés en fonction des risques. Les fonds propres réglementaires correspondent au montant total des actions, des bénéfices non distribués et des réserves détenus par une banque. Les actifs pondérés en fonction des risques équivalent à la valeur de chaque actif financé par une banque multipliée par sa pondération de risque. Les transactions plus risquées obligent les banques à allouer davantage de fonds, ce qui rend ces opérations moins attrayantes.

L'exercice sur les besoins en fonds propres de l'ABE

Toute tentative visant à déterminer l'impact d'un changement de la réglementation en matière de fonds propres se heurte au défi de trouver une modification externe aux exigences de fonds propres. L'exercice sur les besoins en fonds propres mené par l'ABE fournit un cadre qui permet aux chercheurs d'isoler l'effet des nouvelles exigences de fonds propres sur le comportement des banques. Dans le cadre de l'exercice un groupe de banques devait présenter un ratio de fonds propres de 9%, à la place de 5%. La règle de

sélection incluait les banques classées en ordre décroissant selon leur part de marché, de sorte que 50% du secteur bancaire de chaque pays était inclus dans l'exercice. Sachant que la taille des banques varie dans les différents pays, de même que les secteurs bancaires varient d'un pays à l'autre, les banques affichant des bilans significativement différents ont été incluses, ou exclues, de l'exercice. Dans leur papier «*Bank Response To Higher Capital Requirements: Evidence From A Quasi-Natural Experiment*», les chercheurs s'appuient sur ce processus de sélection pour observer comment des banques apparemment identiques réagissent différemment, selon qu'elles ont été incluses ou non dans l'exercice.

Que nous enseigne l'exercice sur les besoins en fonds propres de l'ABE?

Les données révèlent que les banques incluses dans l'exercice ont augmenté leur ratio de fonds propres en regard du risque de marché de 2% de plus que les banques exclues de l'exercice. Le niveau des fonds propres réglementaires a évolué de manière identique pour les deux groupes de banques, tandis que les banques incluses dans l'exercice ont réduit leur quantité d'actifs pondérés en fonction des risques de 16% par rapport aux banques exclues de l'exercice. Ces résultats montrent que lorsque les banques font face à une augmentation des ratios de fonds propres en regard du risque de marché, elles tendent à réduire leurs niveaux d'actifs pondérés en fonction des risques plutôt que de lever de nouveaux capitaux.

Une analyse plus approfondie montre que la réduction du niveau d'actifs pondérés en fonction des risques a été effectuée par le biais d'une réduction du montant des crédits octroyés aux entreprises et aux particuliers. Ces mêmes entreprises ont ultérieurement affiché une croissance moindre, ainsi que des investissements et une progression des ventes inférieurs que celles n'ayant pas été indirectement affectées par l'exercice.

L'exercice sur les besoins en fonds propres de l'ABE ne semble pas avoir atteint son objectif premier, puisque les résultats suggèrent que les banques n'ont pas relevé leurs ratios de fonds propres en augmentant leur niveau de fonds propres réglementaires, mais en réduisant leur exposition aux entreprises et aux particuliers. Obliger les banques à augmenter leur volume, plutôt que leur ratio, de fonds propres réglementaires pourrait être une stratégie plus efficace qui, d'une part, renforcerait le secteur bancaire, et d'autre part, éviterait de pénaliser les activités commerciales.





Dr. Christian Capuano

Christian Capuano est responsable de l'unité organisationnelle Gestion du risque de la division Banques de la FINMA depuis juillet 2016. Auparavant, il était Head of Group-wide Stress Testing Analysis pour Crédit Suisse. Il a également travaillé plusieurs années au département Marchés monétaires et des capitaux du Fonds monétaire international. Il est titulaire d'un doctorat en économie internationale et en finance de l'Université de Columbia.

Bâle III: pas d'impact matériel attendu sur le processus d'octroi de crédit

L'analyse de Swiss Finance Institute professeur Steven Ongena et al. indique que les banques soumises à l'exercice de recapitalisation de l'Autorité bancaire européenne (ABE) en 2011, et partant, à l'exigence d'accroissement de leur ratio de fonds propres, ont réagi en réduisant leurs expositions moyennes au crédit (désendettement) plutôt qu'en augmentant le niveau de leurs fonds propres. C'est pourquoi, selon les auteurs, la version finale des réformes de Bâle III devrait inciter les banques à réduire les actifs qu'elles financent, étant confrontées à l'exigence de ratios de fonds propres supérieurs.

Les conclusions quantitatives du rapport de recherche des auteurs de l'étude pourraient ne pas se confirmer entièrement avec l'entrée en vigueur de la version finale des réformes de Bâle III, pour plusieurs raisons. Il faut notamment se souvenir que l'exercice de recapitalisation de l'ABE en 2011 était mené à bien dans un environnement de marché fragile, dominé par la crise de la dette souveraine, alors qu'aujourd'hui, le cycle économique est mieux établi, ce qui corrobore les réactions positives du marché dans de nombreux pays, observées après le 7 décembre, date de l'annonce de la finalisation de Bâle III par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Tout d'abord, la version finale de Bâle III est une série complète de réformes qui ne se limitent pas aux ratios de fonds propres, mais incluent aussi les ratios de liquidité et d'endettement. Ainsi, le degré d'ouverture des banques vis-à-vis d'une extension du crédit sera lié aux conséquences combinées de ces différentes mesures de régulation. Plus particulièrement, les réformes visent tous les types de risques qui lient du capital - risques de crédit, de marché et risques opérationnels - et ne se concentrent pas uniquement sur les exigences en matière de risque de crédit.

Ensuite, les objectifs explicites des réformes incluent la réduction du différentiel excessif des actifs pondérés des risques de crédit (RWA) entre les approches basées sur le ratio interne et les standardisées, avec pour objectif supplémentaire de ne pas accroître de manière significative les exigences globales en matière de fonds propres, comme annoncé publiquement par le Comité de Bâle en mars 2016.

Enfin, les réformes ont également accru la sensibilité au risque dans le cadre du risque de crédit, en particulier s'agissant des expositions avec approche standardisée. Avec la variation du prix relatif (en termes de RWA), le capital devient plus ou moins cher pour une certaine catégorie d'actifs, ce qui incite à réallouer les ressources de manière optimale et plus sensible au risque, des actifs les plus chers aux moins chers.

Pour terminer, une importante caractéristique des réformes de Bâle III est le moment de leur mise en œuvre. Alors que l'ABE exigeait des banques qu'elles augmentent leurs ratios de fonds propres dans les six à neuf mois suivant l'exercice, les réformes de Bâle III devraient être appliquées en 2022, et certains éléments du cadre - tels que le plancher (floor) imitant l'écart entre les RWA avec approche basée sur le ratio interne et ceux avec approche standardisée - ne seront que pleinement contraignants en 2027. Cet échéancier permet aux pays de mettre en application le nouveau cadre de manière adéquate et fournit aux banques l'occasion de s'adapter en douceur aux nouvelles exigences, évitant des conséquences potentiellement négatives pour l'économie au sens large.

En conclusion, je m'attends à ce que la mise en œuvre des réformes de Bâle III induise une combinaison de réactions de la part des banques, mais pas d'impact matériel sur le processus d'octroi de crédit. Les banques susceptibles de voir les exigences en matière de fonds propres augmenter seront incitées à se restructurer ou à réduire certaines activités tout en stimulant leur efficacité, ce qui a le même effet qu'une augmentation de capital ou une rétention de bénéfice. D'autres banques auront l'occasion d'accroître ou d'optimiser davantage leur bilan.

